



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2016-068

PUBLIÉ LE 3 OCTOBRE 2016

# Sommaire

## **DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret**

45-2016-09-20-023 - Fermeture exceptionnelle des services de publicité foncière  
d'ORLEANS les 4 et 5 octobre 2016 (2 pages)

Page 3

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2016-09-20-023

Fermeture exceptionnelle des services de publicité foncière  
d'ORLEANS les 4 et 5 octobre 2016

*Fermeture exceptionnelle des services de publicité foncière d'ORLEANS les 4 et 5 octobre 2016*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU REGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC  
DES SERVICES DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 2016, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur régional des finances publiques ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Les services de Publicité Foncière d'Orléans 1<sup>er</sup> bureau et 2<sup>e</sup> bureau seront fermés à titre exceptionnel les 4 et 5 octobre 2016.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 20/09/2016

Par délégation du Préfet,  
le Directeur régional des finances publiques  
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

signé

Philippe DUFRESNOY, Administrateur Général des finances publiques